|  |
| --- |
| **CAPA JARDINIER-PAYSAGISTE**Formation sous contrat d’apprentissage **RNCP 38386** |
| **Public concerné, nombre,**  | Personnes âgées de 16 à 29 ans (Limite d’âge pour un apprentissage)Pas de limite d’âge pour une personne en situation RQTH |
| **Prérequis, modalités et délai d’accès**  | **Conditions d’accès*** Après la 3ème (générale, prépa-métier, enseignement agricole, SEGPA)
* Après un autre CAP ou Seconde
* Entretien de motivation

**Délai d’accès :** inférieur à 6 mois / rentrée en septembre **Qualités requises, centre d’intérêts :*** Aimer le travail en extérieur
* Ou souhait d’un métier en extérieur

La MFR dispose d’une **référente handicap** : Dominique LE CAPITAINEConsultez-la pour adapter votre parcours.**Mail :** dominique.lecapitaine @mfr.asso.fr Tél 05 46 95 08 08 |
| **Présentation générale****(Problématique, intérêt)** | Le CAPA Jardinier Paysagiste permet d’obtenir un diplôme de niveau 3. Il permet également à un jeune de devenir Ouvrier qualifié en Travaux Paysagers. C’est un salarié employé dans le secteur des jardins et espaces verts comme ouvrier-jardinier. Les emplois se répartissent entre un secteur privé pour les entreprises paysagistes et un secteur public, les espaces verts des villes, des collectivités territoriales, des syndicats intercommunaux. L’ouvrier du paysage ou le jardinier aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l’aide d’outils manuels et d’engins motorisés. Les travaux d’aménagement couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l’engazonnement et la mise en place d’infrastructures (systèmes d’arrosage, petits ouvrages et installations inertes,). Les travaux d’entretien consistent à assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l’entretien des matériels utilisés. |
| **Objectifs** | * **Objectifs D’évolution :**

Des évaluations formatives et certificatives des compétences seront mises en place à la MFR.Des entretiens de positionnement et en cours de formation permettront d’évaluer la progression pédagogique.* **Objectifs Pédagogiques :**

Les participants devront avoir acquis les compétences liées au diplôme, un livret d’évaluation des compétences sera rempli au fur et à mesure de la formation par les maîtres de stage et d’apprentissage. |
| **Contenu de la formation** | **Programme détaillé** ***Périodes de formation en milieu professionnels*** 40 SEMAINES (congés non déduits) en 1ère année et 32 en 2ème année (congés non déduits)**Entreprises possibles*** Entreprises privées du paysage
* Collectivités territoriales
* Mécanique motoculture

**Suivi personnalisé en entreprise****Accompagnement du projet personnel et professionnel*****A LA MFR- CFA 12 SEMAINES PAR AN 35h semaine******Modules d’enseignements professionnels**** Techniques et pratiques professionnelles : Aménagements, machinisme, entretien, création, sécurité.
* Connaissance et utilisation des plantes
* Entreprise et vie professionnelle
* Bases scientifiques du métier : agronomie, biologie, physique, chimie
* Travail sur des cas concrets : réalisation de projets (chantier/école) :
* Plantations, création de massifs fleuris
* Création d’allées, pose de bordures
* Aménagement de sites
* Bassins et rivières

***Modules d’enseignements généraux**** Expression française et communication
* Traitement de données mathématiques
* Education physique et sportive, Santé, Sécurité
* Monde actuel : Histoire – Géographie, Instruction civique
* Anglais

**NOS PLUS…*** Nombreuses sorties pédagogiques
* Travail en collaboration avec des communes du territoire
* Visites d’entreprises, participation aux salons professionnels
* Nombreuses interventions de professionnels
* Formation en CCF (Contrôle en Cour de Formation) 90% et 10% en épreuves Terminales
 |
| **Modalités pédagogiques** | **Moyens pédagogiques :*** La méthode pédagogique utilisée est celle de l’alternance intégrative, c’est-à-dire :
* Un rythme d’une journée de 8 h en centre par semaine avec 12 regroupements de 35h. Ce rythme peut être modulé en fonction des impératifs des différents partenaires,
* L’utilisation de l’expérience des apprenants : expérience acquise avant la formation et expérience acquise pendant les temps en entreprise,
* Un suivi personnalisé des apprenants,
* Des contacts réguliers avec les entreprises (visites), des interventions de professionnels
* 5 Visites de stage programmées sur le parcours afin de vérifier les compétences acquises et intégrer les besoins de l’entreprise ainsi que sur les attentes de l’apprenant.
* Mise en place d’un cahier de texte numérique avec les contenus des séquences à disposition des apprenants
* Une salle dédiée aux séquences pédagogiques équipée d’un vidéo projecteur
* Possibilité de travailler en salle informatique avec PC portables à disposition
* Des espaces verts à disposition

**Méthode :** C’est une méthode active basée sur une pédagogie de l’alternance à visée intégrative qui s’appuie sur le vécu professionnel**Modalité :**Présentiel en cours et en alternance |
| **Compétences / Capacités professionnelles visées** | **RNCP38386BC04 - Réaliser en sécurité des travaux d’entretien paysager*** Entretenir la végétation
* Réaliser l’entretien des installations et des infrastructures paysagères

**RNCP38386BC05 - Réaliser en sécurité des travaux d’aménagement paysager*** Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
* Réaliser des travaux de mise en place d’installations et d’infrastructures paysagères

**RNCP38386BC06 - Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements*** Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements
* Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements

**RNCP38386BC07 - Unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi*** S’adapter à des enjeux professionnels locaux
 |
| **Durée** | **Durée totale de la formation :** 3500h ou 3150 semaines de congés déduites **Durée en centre de formation :** 840h**Durée des périodes en entreprise :** 2660h hors congés ou 2310 (10 semaines de cp déduites)12 regroupements de 35 h répartis sur l’annéeEn cas de parcours spécifique, un plan de formation spécifique pourra être proposé en fonction des besoins particuliers du candidat. (Allégement…)Par ailleurs, des aménagements spécifiques pourront également être mis en place si le candidat a des besoins particuliers (exemple : PSH) afin de lui assurer les meilleures conditions pour la réussite de son parcours. |
| **Dates** | De Septembre à Juin  |
| **Lieu(x)** | MFR de Cravans 34 rue du moulin neuf 17260 CRAVANS |
| **Coût par participant** | *Les repas sont à la charge des apprenants, ainsi que les déplacements, logement.* *Une aide financière de la région Nouvelle-Aquitaine sera calculée individuellement pour chaque apprenti**Le coût de la formation est estimé à 5549 € par an (prise en charge intégralement par les OPCOS en fonction de votre CPNE/IDCC)***Tarifs et reste à charge pour apprentis (hébergement + restauration) :**Nuitée + Petit déjeuner => 9.84 € - 6 € (pris en charge par l’OPCO) = 3.84 € Déjeuner => 2.30 € (5,30 € - 3 € pris en charge par l’OPCO)Dîner => 1,07 € (4,07 € - 3 € pris en charge par l’OPCO) |
| **Responsable de l’action,****Contact** | **Directeur de l’établissement :** GUIBERT SandrineSandrine.guibert@mfr.asso.fr**Responsable de l’apprentissage et référent mobilité :**CAILLAUD Antoineantoine.caillaud@mfr.asso.fr**Référent Pédagogique** POIRIER Mathieumathieu.poirier@mfr.asso.fr**Référente Handicap :** Le CAPITAINE Dominiquedominique.lecapitaine @mfr.asso.fr**Référent Administratif :** XAVIER Marielle (comptabilité)marielle.xavier@mfr.asso.frMOUCHE Mélanie(secrétariat)melanie.mouche@mfr.asso.frMFR de Cravans 34 rue du moulin neuf 17260 CRAVANS05 46 65 08 08mfr.cravans@mfr.asso.frSIRET : 78128906100017N° déclaration d’activité : 75170303517Le CFA-MFR de Cravans est un établissement privé associatif de l’économie sociale et solidaire, sous contrat d’association avec le Ministère de l’Agriculture |
| **Formateurs, Animateurs et intervenants** | **Equipe pédagogique** POIRIER Mathieu : Accueil/Bilan MG2 - Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle MG3 – Interagir avec son environnement social MP2 - Maintenance des matériels, équipements, installations et bâtiments MP3 - Techniques et pratiques professionnelles / Mise en place d’aménagements paysagers MP4 Travaux d’entretiens paysagers MIP - Module d’initiative professionnellePENVERN Maryse : MG1 - Agir dans des situations de la vie socialeJONES Christine : MG3 – Interagir avec son environnement socialRICOU Christelle : MG1 - Agir dans des situations de la vie sociale MG3 – Interagir avec son environnement social MP1 - Insertion du salarié dans l’entrepriseRAVON Pascale : MG1 - Agir dans des situations de la vie sociale MG2 - Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle MG3 – Interagir avec son environnement socialLE CAPITAINE Dominique : Accueil/Bilan  |
| **Suivi de l’action** | * Mise en place d’un cahier d’émargement sur le centre de formation
* Mise en place d’un cahier de texte numérique rempli par le formateur sur les compétences visées
* Mise en place d’un livret d’apprentissage des compétences acquises en milieu professionnel
* Bilan fait par chaque intervenant en début et fin de semaine
* Echanges formels et informels sur le vécu en entreprise
 |
| **Evaluation de l’action** | **Evaluation des acquis au regard des objectifs attendus « à froid » :*** Les travaux effectués par le candidat lors de la situation professionnelle
* Le dossier professionnel (sous forme de fiche d’activité).
* Les évaluations réalisées en cours de formation. (ECF)

**Evaluation « à chaud » :*** Tour de table et bilan oral/écrit à chaque fin de semaine
* Bilan sur les regroupements de l’année

**Epreuve finale :** Validée par le ministère du travailInscription des apprenants sur CERES et convocation des jurys et apprenants.L’entretien technique a lieu après la mise en situation.Il comporte trois parties :Première partie : préparation (15 min) Le candidat prépare l’entretien. Il dispose de ses travaux réalisés lors de la mise en situation.Deuxième partie (30 min) Pendant 10 minutes, le candidat présente un diaporama réalisé lors de la mise en situation.Pendant 20 minutes, le jury échange avec le candidat sur ses travaux.Troisième partie (1 h)En s’appuyant sur un guide d’entretien, le jury questionne le candidat sur sa pratique et sa connaissance de l’accompagnement de la performance individuelle et de l’animation d’équipe.**Taux de réussites session 2023 :*** Apprentis : non renseigné (1ère année)

**Taux d’abandon :*** Non renseigné (1ère année)

**Taux d’insertion*** Non renseigné (1ère année)
 |
| **Passerelles et débouchés possibles** | **Poursuite des études :**Le titulaire du CAPa Jardinier Paysagiste peut poursuivre son parcours de formation en intégrant une classe de première professionnelle :* Bac Pro Aménagements Paysagers
* BP Aménagements Paysagers
* CS Constructions Paysagères
* CS Arboriste Élagueur

**Compléments de formation possibles suite au CAPa Jardinier Paysagiste :*** CAPa Métiers de l’Agriculture support Viticulture
* CAPA Métiers de l’Agriculture Production Maraîchage
* CAP Maintenance des matériels option C matériels d’espace verts

**Vie active, les métiers, contexte de l’emploi visé** **:*** Ouvrier Paysagiste sous contrôle d’un responsable hiérarchique
* Agent territorial paysagiste
* Agent d'entretien des parcs et jardins
* Jardinier paysagiste/des espaces verts
* Aide-jardinier
* Manœuvre des espaces verts
* Ouvrier d'entretien des espaces verts ou naturels / du paysage

**Appellations du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME)** Code(s) ROME : A1203 - Aménagement et entretien des espaces verts Parmi les emplois proches de ceux de la fiche précédente, le ROME donne notamment : La fiche emploi A1202 Entretien des espaces naturels : Agent / Agente d'aménagement des haies et fossés  |